

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ

Jeudi 4 Août 2022 à 18h30

60 L, Avenue du 14 Juillet – 21300 CHENÔVE

Présents : Alain VORILLION - Brigitte MAILLARD - Romain PUECH - Arnaud MAGNIN
Lionel GONY - Nadège SEGUIN - Guy MACHEREY - Gilles CHALUMEAU - Tatiana
RATEAU - Nicolas LE FLOCH - Sylvain BOURIQUET – Christophe BOS

Absents excusés – Christine POIFOL - Florence GAY -

Secrétaire administrative et rédactrice : Anne CHARLES

Il y a 12 votants

ORDRE DU JOUR

- ☞ Approbation officielle du PV de la réunion du 20 Mai 2022
- ☞ Déclaration du Président du Comité
- ☞ Préparation du national Mixte : répartition des tâches, point sur les bénévoles inscrits
- ☞ Championnats des clubs
 - Fixation de la date des rencontres suite au report des 18 et 19 Juin (arrêté préfectoral)
 - Vote des membres sur le forfait d'une équipe lors des CDC vétérans
 - Voir le budget à allouer pour l'achat des récompenses CDC (BA et trophées)
- ☞ Note de la FFPJP sur le championnat 2023 du Tir de précision
- ☞ Discipline / Arbitrage :
 - Evolution de l'affaire en cours
 - Désignation d'une nouvelle Commission de discipline
 - Vote sur proposition de la sous-commission d'arbitrage
- ☞ Information de la FFPJP en ce qui concerne la suppression de la catégorie « Aînés »
- ☞ Retour sur les championnats de France déjà passés :
 - Rappel sur le respect de la charte par les joueuses et joueurs
 - Ajout d'une signature des qualifiés dans la commande de leurs vêtements
- ☞ Trésorerie :
 - Remboursement frais régionaux pour les jeunes
 - Paiement arbitrage 1^{er} Coupe de France : rappel des règles

☞ Qualification France Doublette féminin : suite à une erreur dans le tirage, l'équipe qui aurait dû dépendre de la BFC a été mise sous l'égide du CD21. Rappel des faits et du suivi quant aux charges financières.

☞ Permanence Comité semaine 36 (du 5 au 9 Septembre 2022) suite à l'absence de la secrétaire administrative et du président.

☞ Questions diverses :

- Rappel du règlement pour les concours sauvages
- Infos aux membres du Comité et demande de leur position sur la réforme envisagée par la Fédération pour les Nationaux.
- Point sur la Commission Handicap par le président, Nicolas LE FLOCH.

En premier lieu, Alain demande une minute de silence pour les 3 licenciés décédés récemment, Messieurs Georges VINCENT, André COUPAS et René CHAUDIOT.

Approbation PV réunion du 20 Mai 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Déclaration du Président du Comité

Plusieurs points sont soulevés par le Président :

- Alain nous confirme la démission de Christian DEMANGEOT, Président Délégué Zone Nord du Comité.
- Il informe les membres qu'il sera procédé à une élection intermédiaire avec un appel à candidature en amont lors du congrès 2022 (le 19/11/2022 à Plombières).
- Christian ayant également démissionné de son poste de grand Electeur à la BFC, il sera également procédé à un renouvellement.

Préparation du national Mixte

Répartition des tâches Devis Easy Sono en cours, dossier technique envoyé aux Services Généraux de la Ville de DIJON, dossier de demande de subvention transmis au Département. Alain a rendez-vous avec La Bourgogne pour les bières, Christophe s'occupera de la commande des boissons et Sylvain de la viande.

Les commandes des tee-shirts pour les bénévoles a été adressée à Sport'Comm ainsi que la commande des trophées. Après discussion entre les membres, il sera inscrit, sur le devant « 20^{ème} National Mixte Dijon" et, à l'arrière « ORGANISATION CD21 ». Ils seront remis aux bénévoles inscrits en amont.

Les terrains seront montés la semaine précédente sur le parking du boulodrome et sur le mail Delaborde. Un carré d'honneur ainsi qu'une tribune seront mis en place à l'intérieur.

Point sur les bénévoles inscrits

Un mail a été adressé aux clubs. Pour l'instant, une petite vingtaine de personnes se sont manifestées mais il est à constater que peu de clubs ont répondu présents et qu'il s'agit toujours des mêmes personnes qui sont volontaires. Les membres du Comité remplissent un tableau pour indiquer leurs disponibilités lors de ce grand week-end.

Championnats des clubs

► Fixation de la date des rencontres suite au report des 18 et 19 Juin (arrêté préfectoral) : Il est décidé que les matchs 3, 4 et 5 des CDC Open et Féminin se dérouleront les 1^{er} Octobre (à 14h30) et le 2 Octobre (8h30 et 14h30) 2022. Les sites initialement prévus ont confirmé sauf un. Un mail sera adressé dès demain, vendredi, à tous les clubs pour les aviser de la date. Un autre mail sera envoyé dès que nous aurons la validation du dernier site de rencontre:

Un mail a été envoyé le 5 août au club de GENAY pour l'annulation de leur concours du 1^{er} octobre suite au report du CDC.

→***Dernière info : les rencontres auront lieu comme prévu, à FENAY, NOLAY et MONTBARD ; Les tableaux ont été publiés sur le site.***

► Vote des membres sur le forfait d'une équipe lors des CDC vétérans : Un club ne s'est pas présenté lors d'une rencontre pour les CDC Vétérans, celui-ci a contacté le club qui devait les recevoir. Néanmoins, selon le règlement, une amende de 100€ doit être appliquée.

→***Dernière info : la facture est adressée le vendredi 5 Août au club concerné.***

► Le calcul du budget pour les BA et trophées à allouer est fixé en fonction du nombre d'équipes inscrites. Ils seront commandés et distribués lors du prochain congrès.

A noter que les phases finales auront lieu le 12 Novembre 2022.

Note de la FFPJP sur le championnat 2023 du Tir de précision

(voir annexe 1)

Le calendrier résumé est le suivant :

Qualifications par les clubs AVANT LE 31 DECEMBRE 2022 = le quota des joueurs sera basé de la façon suivante pour notre département, suite à une décision du Comité :

Séniors masculins : 10% de l'effectif global du club en sénior masculin

Séniors Féminins : 15% de l'effectif global du club en sénior féminin

Juniors masculins et féminins : illimité, à condition que la joueuse ou le joueur soit junior en 2023.

Les clubs devront obligatoirement indiquer au Comité avant la date butoir, le nom des joueuses et joueurs qualifiés pour le championnat départemental. L'inscription sera au même tarif que pour les autres championnats, soit 5€/joueuse ou joueur.

Championnat départemental : organisé par le Comité. La date sera fixée lors de la mise en place du calendrier 2023.

Championnat Régional : A été fixé au lundi 8 Mai 2023

Championnat de France : Vendredi 7 Juillet 2023 à FLAMANVILLE (50)

→Processus : un mail explicatif sera adressé aux clubs avant le 31 Août afin qu'ils aient le temps d'organiser leurs qualifications.

Discipline / Arbitrage :

► Evolution de l'affaire en cours : du fait de la carence provisoire suite à la démission générale de la Commission de Discipline du CD21, l'affaire en cours a été délocalisée à la Commission de discipline du Comité Régional de la BFC. Malheureusement, il a été évoqué que les documents ont été transmis hors délai alors que, en reprenant le déroulement de la procédure, le retard constaté relève d'échanges de mails avec des réponses tardives, notamment sur le bien-fondé de la demande de délocalisation. Cette affaire a donc été déclarée sans suite par le Président de la Commission de discipline de la BFC.

► Désignation d'une nouvelle Commission de discipline, laquelle doit, avoir règlementairement, au moins 3 membres. Pour se faire, en amont, un mail a été adressé aux clubs comprenant un appel à candidature mais, malheureusement, il n'y a eu que 2 réponses. Les membres du Comité déplorent ce manque d'engagement.

Il est donc voté que la nouvelle Commission de discipline se composera, dans un premier temps, des membres suivants :

- LIONEL GONY, président
- SYLVAIN BOURIQUET, président délégué
- MIREILLE VORILLION, secrétaire rapporteur,
- AUGUSTE BAILLY, membre extérieur

La composition de la nouvelle Commission sera transmise à la FFPJP et à la BFC.

► Vote sur proposition de la sous-commission d'arbitrage : lors d'une rencontre de la Coupe de France, un problème quant à l'arbitrage s'est posé. En effet, le club devant recevoir a demandé d'échanger le lieu et de se déplacer sur le site de l'autre club. Néanmoins, c'était à ce club de fournir un arbitre. Mais, du fait du manque de joueurs au dernier moment, la personne ne pouvait au final arbitrer et jouer en même temps, ce qu'il souhaitait faire d'après 3 témoignages. Le club recevant s'est donc trouvé dans l'obligation de modifier sa propre équipe en changeant de capitaine de façon que cette personne puisse arbitrer. La sous-commission d'arbitrage s'est donc réunie le vendredi 29 Juillet et après avoir entendu l'arbitre concerné, a proposé les sanctions suivantes : blâme et refus à cette personne de passer l'examen d'arbitre régional pendant 2 ans. Après débat, ce point est soumis au vote : la décision est la suivante :

11 POUR – 1 CONTRE

La proposition est donc validée et le courrier sera envoyé à la personne concernée.

→ *Dernière info : la personne a fait appel à la région*

Information de la FFPJP en ce qui concerne la suppression de la catégorie « Aînés »

(voir annexe 2)

La FFPJP, lors de sa réunion du Comité Directeur en date du 11 Juin 2022, a décidé de supprimer, à compter du 1^{er} Janvier 2023, la catégorie « AINÉS ». Tous les concours indiquant 55 ans et + seront interdits. Seule reste la catégorie « VÉTÉRANS » (à partir de 60 ans) donc les concours en 4 parties la semaine seront réservés aux vétérans.

Retour sur les championnats de France déjà passés

► Rappel sur le respect de la charte par les joueuses et joueurs : les membres du Comité sont informés que, lors d'un championnat de France, un joueur est parti le samedi après-midi. Malgré le fait qu'il avait perdu, il est rappelé que les joueuses et joueurs signent une charte indiquant qu'ils sont pris en charge et sous la responsabilité de leur délégué du vendredi matin (date du départ) au dimanche (date du retour).

S'il y a une décision à prendre pour x raisons, c'est UNIQUEMENT du ressort du délégué.

La règle est rappelée à tous les membres : faire faire la facture pour les repas de 20€/repas/personne (indemnité).

Aucun dépassement ne sera pris en charge par le Comité.

L'indemnité du repas ne concerne que les joueuses ou joueurs et en AUCUN CAS les accompagnateurs.

► Ajout d'une signature des qualifiés dans la commande de leurs vêtements : nous avons eu, lors d'un championnat de France, un problème quant à la taille d'un vêtement commandé lors de la qualification d'un joueur. Afin d'éviter que cela se reproduise, il sera demandé, à partir de 2023, à ce que la joueuse ou le joueur signe le tableau mentionnant sa taille.

Les délégués font également un retour sur les championnats de France déjà passés. Dans l'ensemble, tout s'est bien déroulé. Par contre, ils ont eu à déplorer, par 2 fois, un logement sale, voire, pour celui de Lavelanet, insalubre.

Par contre, il est à regretter que les performances n'aient pas été meilleures, seule une équipe a rejoué le dimanche.

Un point financier sera effectué par la Trésorière à la prochaine réunion, lorsque tous les championnats seront passés.

Trésorerie

► Remboursement frais régionaux pour les jeunes : La trésorière demande à ce qu'une précision lui soit donnée quant à la prise en charge de ces frais par le Comité. Il est décidé que, pour cette année, les frais d'hébergement ainsi que les déplacements à hauteur de 0,32€/kilomètre seront remboursés aux accompagnateurs.

► Paiement arbitrage Coupe de France : rappel des règles. Sur les 3 sites regroupant les rencontres pour le 1^{er} tour (BEAUNE, ST REMY et NOLAY) Nadège a reçu deux factures et a réglé les indemnités des arbitres. Après discussion, le Comité ne prendra pas tous les frais et c'est au club qui reçoit de régler. Le remboursement sera demandé à ces deux sites.

→ ***Dernière info : les factures sont adressées aux clubs le 26/08/2022***

Qualification France Doublette féminin

Suite à une erreur, de la BFC, l'équipe (Apolline et Chantal) a été mise sous le CD21. Rappel des faits et du suivi quant aux charges financières par Alain.

« Lorsque nous nous sommes aperçus de cette méprise, j'ai contacté le président du CR pour lui indiquer mais rien n'a été fait au niveau de la réservation de repas et de l'hébergement. Pourtant, par l'intermédiaire de Christian (délégué), un mail avait été adressé à Mr DUTRONC en indiquant les tailles des tenues ainsi que la demande pour les repas et les logements. Le 4 Juillet, nous contactons la BFC et force est de constater qu'aucune démarche n'a été faite.

Nous cherchons un hébergement, en vain. Après échange avec le propriétaire du gîte où la délégation du CD21 doit dormir, il nous est indiqué qu'il est possible d'avoir des chambres supplémentaires. Pour les repas, en accord avec le Comité de l'Ariège, nous réservons des repas en plus qui seront réglés sur place.

En ce qui concerne les vêtements, nous décidons de ne pas utiliser les vêtements de la Bourgogne mais ceux du CD21 (rouge/bordeaux). La commande est passée au plus vite auprès de Sport'Comm.

La BFC nous indique que les frais suivants seront pris en charge par eux, via la fiche financière annuelle:

- Indemnisation des kilomètres de Dijon à Lavelanet (0,30€/km)
- Repas des vendredis, samedi soir et dimanche midi
- Hébergement pour la nuit de vendredi à samedi.

Par contre, ceci ne sera effectif que si au moins le délégué porte la tenue BFC. Pour temporiser, nous décidons, avec discussion avec Samuel de Sport'Comm que l'équipe portera également la tenue de la BFC. »

Permanence Comité semaine 36 (du 5 au 9 Septembre 2022) suite à l'absence de la secrétaire administrative et du président.

Pendant ces 5 jours d'absence, Brigitte tiendra une permanence le vendredi 9 Septembre 2022 de 13h30 à 17h.

Questions diverses

◇ Rappel du règlement pour les concours sauvages : d'habitude, lorsque le Comité reçoit une demande d'autorisation d'une association ou d'un club pour organiser un concours sauvage, il est envoyé un mail ou un courrier type informant que l'autorisation est donnée mais que le CD21 décline toute responsabilité, d'une part, et qu'il est interdit de mentionner, de quelque façon que ce soit, le CD21. Mais cette fois-ci, s'agissant d'un club qui connaît le milieu de la pétanque par cœur, ces précisions n'ont pas été dites clairement. Lorsque l'affiche a été publiée sur les réseaux sociaux et qu'il était mentionné « avec l'autorisation du CD21 », la secrétaire a dû intervenir afin que cette mention soit enlevée.

◇ Infos aux membres du Comité sur la réforme envisagée par la Fédération pour les Nationaux (voir annexe 3) Est joint à ce procès-verbal le power point envoyé par la FFPJP concernant cette réforme qui devrait être proposée à la validation prochainement. En résumé, l'organisation d'un National serait soumise à des contraintes financières importantes (ex : pour 256 équipes en doublette mixte, une somme de près de 4000€ de dotations doit être investie par les organisateurs alors qu'à cette année c'est 2000 €). Les inscriptions seraient gérées en intégralité par la fédération. De plus, les frais d'arbitrage et du délégué national doivent être aussi pris en charge par l'organisateur. Il n'y aurait également plus la possibilité de prendre des frais annexes.

Les frais d'inscription seraient de 10€/joueur et le remboursement sorti de poule ne serait que de 10€.

Ils souhaitent également se projeter sur un National « prestige », lequel inclut d'autres contraintes.

Un formulaire à remplir doit être retourné avant le 10 Septembre à la FFPJP et le président demande leur avis aux membres.

A l'unanimité, ils estiment que si ce projet est adopté, cela sera compliqué de continuer à organiser un National dans les années prochaines. Ils sont donc contre cette réforme. Ce point de vue sera indiqué à la fédération mais il est à craindre que ceci n'empêche rien.

→ Dernière nouvelle : si l'on n'organise pas de National doublette mixte l'année prochaine, la région demande le positionnement de concours régionaux à date limite du 20 septembre.

◇ Point sur la Commission Handicap par le président, Nicolas LE FLOCH. Il aimerait mettre en place un championnat. Dans un premier temps, il enverra à tous les clubs une demande pour savoir quelles seraient les personnes susceptibles d'être intéressées. Dès obtention des réponses, ce point sera à nouveau étudié en réunion.

◇ Suite à la démission de Christian DEMANGEOT, Kelly FUCHES aura comme déléguée à la BFC Mireille VORILLION (élue BFC).

◇ Trophée des Villes : 1 président de club a demandé à ce que le CD21 inscrive une équipe. Alain indique que ceci ne pourrait se faire cette année qu'à la condition que ce club ait un partenaire. Pour l'instant, nous n'avons pas reçu le dossier de candidature. En conséquence, ce point est reporté à la prochaine réunion.

→ Dernière info : cette équipe n'a plus de partenaire

La réunion se termine à 21h30

La prochaine réunion a été fixée au 30 Septembre 2022 à 18h30

Alain VORILLION
Président du CD21



Brigitte MAILLARD
Secrétaire Générale

